

Planification concertée pour le développement de la filière éolienne à Guingamp Paimpol Agglomération

Fiche Lauréat Appel à Projets Planification Énergétique

Informations clés

Porteurs du projet

Guingamp Paimpol Agglomération



Soutiens

- DREAL
- ADEME Bretagne
- Région Bretagne



Plan de financement

66 000 € répartis de la façon suivante :

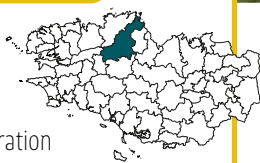
- Région Bretagne : 28 000 €
- DDTM 22 : 18 000 €
- Fonds propres : 20 000 €

Bilan en chiffres

- Plus de 100 réponses aux questionnaires
- 5 entretiens élu-es
- Environ 35 participant-es aux balades et ateliers citoyens
- Identification d'un potentiel éolien de 390MW

Durée du projet

2 ans : 2021 à 2023



© Guingamp Paimpol Agglomération

Éléments de contexte

Afin de développer les énergies renouvelables sur son territoire, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Guingamp Paimpol Agglomération identifie l'éolien terrestre comme la source principale du mix énergétique local, avec un objectif de 225 MW installés d'ici 2050. Pour spatialiser et préciser cet objectif, Guingamp Paimpol Agglomération a commandité une étude sur les contraintes techniques et paysagères du territoire, ainsi que sur l'acceptabilité sociale des installations éoliennes. Le projet vise à créer des conditions favorables à l'atteinte de cet objectif ambitieux, tout en améliorant la maîtrise du déploiement éolien par les acteurs locaux. Il a permis le développement d'un schéma éolien pour l'Agglomération avec l'identification de zones propices à de nouvelles installations, ainsi que des recommandations sur les caractéristiques d'un projet éolien désirable du point de vue des élu-es et des citoyen·nes du territoire.

Contexte local

Le projet de Guingamp Paimpol Agglomération s'inscrit dans la démarche d'élaboration du PCAET débutée en 2018, dont les axes stratégiques incluent le développement des énergies renouvelables pour renforcer l'indépendance énergétique et atténuer le rôle du territoire sur le changement climatique.

À l'échelle régionale, la feuille de route *Avel Breizh 2030* mobilise les acteurs autour d'axes stratégiques et d'actions opérationnelles pour accélérer le développement de cette énergie renouvelable en Bretagne.

Soutien technique et financier

Ce projet est lauréat en 2020 de l'appel à projets planification énergétique, diffusé dans le cadre de la dynamique régionale *Ambition Climat Énergie* portée par la Région, l'ADEME et la DREAL afin d'accélérer la transition énergétique en Bretagne.

Une étude concertée basée sur des critères techniques et paysagers

L'étude s'est effectuée en trois étapes : la conduite d'un état des lieux technique et paysager, la mobilisation des élu·es et des citoyen·nes et la transcription des résultats dans le PLUi, réalisées avec l'appui de bureaux d'études.

Zonage éolien : l'approche technique

L'état des lieux technique a permis d'identifier les gisements éoliens sur le territoire. Des zones d'exclusion ont été définies selon des contraintes environnementales (zones naturelles protégées), patrimoniales (sites classés) et techniques (distance à l'habitat). Cette étude a abouti à une première cartographie des zones techniquement accessibles aux projets éoliens.

Zonage éolien : l'approche paysagère

Pour prendre en compte l'impact des projets éoliens sur les paysages, les zones techniquement accessibles aux projets éoliens ont été analysées d'un point de vue paysager. Le diagnostic paysager a permis de catégoriser les zones pré-identifiées selon trois niveaux d'enjeu :

- Enjeu paysager faible : zone propice à l'installation d'éoliennes
- Enjeu paysager modéré : zone propice à l'installation d'éoliennes uniquement si certaines zones voisines ne sont pas développées (pour prévenir le risque d'encercllement des bourgs)
- Enjeu paysager fort : risque important de non-acceptabilité sociale du projet éolien

La mobilisation des élu·es des communes

La cartographie présentant les zones favorables au développement de projets éoliens a ensuite été envoyée aux maires des communes de l'Agglomération pour obtenir leur validation politique. Lors de cette étape, une grande partie des zones à enjeu paysager fort a été retirée de la cartographie. Les scénarios réalisés à partir de cette dernière cartographie ont permis de confirmer la faisabilité de l'objectif fixé dans le PCAET. Le potentiel éolien total estimé à la fin de cette étude est de 390 MW sur un total de 24 zones, pour un objectif de 225 MW en 2050.

Le travail de concertation citoyenne

En parallèle du travail de zonage, un bureau d'études a élaboré un diagnostic sur l'acceptabilité sociale des projets éoliens

de Guingamp Paimpol Agglomération. Une étude de perception a été menée via des questionnaires envoyés aux élu·es et aux citoyen·nes. L'équipe a organisé une balade et 4 ateliers fin 2021 pour favoriser la montée en compétence d'un groupe de citoyen·nes sur le développement de l'éolien. Suite à ces rencontres, les citoyen·nes ont développé des recommandations sur les caractéristiques d'un projet éolien désirable.

Le travail de concertation citoyenne a mis en lumière la nécessité d'améliorer la concertation, l'information et la communication autour des projets éoliens. L'étude a souligné la volonté des acteurs locaux d'être plus impliqués dans la gouvernance des projets et dans le partage des retombées économiques.



Balade sur le paysage et l'éolien © Guingamp Paimpol Agglomération

La transcription de l'étude dans le PLUi

Afin d'améliorer la maîtrise du développement éolien par les acteurs du territoire, les 24 zones favorables à l'éolien ont été inscrites dans le PLUi. Des orientations d'aménagement et des conditions de mise en œuvre (puissance envisagée, surface, altitude moyenne) ont été intégrées via des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Ces orientations font actuellement l'objet d'un travail de reformulation, à la suite d'une mise en garde des acteurs de l'éolien sur leur caractère trop restrictif.

L'acceptabilité sociale des projets éoliens : vers une plus grande implication des acteurs locaux dans la conduite des projets ?

Le projet de Guingamp Paimpol Agglomération a démontré la faisabilité d'objectifs éoliens ambitieux, tout en délimitant des zones de développement aux caractéristiques strictes pour minimiser l'impact environnemental et favoriser l'acceptabilité sociale. Ce concept d'acceptabilité a été central dans le projet et s'est traduit par un travail de consultation des élu·es et des citoyen·nes ainsi qu'une anticipation des

blocages dans les caractéristiques paysagères imposées (nécessité d'espaces de respiration visuelle sans éolienne pour éviter l'encerclement des bourgs par exemple). Une des principales pistes d'amélioration de l'acceptabilité des projets éoliens est la création de mécanismes permettant une plus grande implication des acteurs locaux dans la conduite des projets afin de les rendre désirables et bénéfiques pour les acteurs du territoire.

Facteurs de réussites

- Moyens accordés aux étapes de concertation avec les maires et les citoyen-nés.
- Accompagnement à la montée en compétence des acteurs locaux sur les sujets éoliens.
- Travail de fond sur l'acceptabilité sociale des projets éoliens via la concertation citoyenne et l'approche paysagère.

Témoignage

La DDTM 22 a souhaité accompagner cette démarche de planification concertée pour sensibiliser, outiller et donner de la visibilité aux élu-es du territoire et aux citoyen-nés sur le développement de la filière éolienne, mais également s'assurer de l'ambition et de la faisabilité des objectifs définis dans le PCAET.

La qualité du travail engagé par les services de l'Agglomération et des bureaux d'études associés a permis d'aboutir à un résultat qui répond aux objectifs fixés.

Les élu-es du territoire pourront par ailleurs s'appuyer sur cette démarche pour définir les zones d'accélération du déploiement des énergies renouvelables prévues par la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Anthony MARC, Chef de l'unité climat-énergie
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
des Côtes-d'Armor

Perspectives

Pour répondre aux attentes exprimées lors du travail de consultation, l'Agglomération travaille à la rédaction d'une charte pour les développeurs volontaires. Cette charte aura pour objectif de contractualiser les éléments du diagnostic n'ayant pas pu être inscrits dans le PLUi et d'intégrer les éléments non-réglementaires sur les bonnes pratiques (les recommandations sur la concertation et l'implication des acteurs locaux pourront y figurer par exemple).

Au-delà de l'aspect réglementaire et contractuel, le projet de Guingamp Paimpol Agglomération a permis de favoriser l'acculturation des acteurs du territoire aux installations éoliennes.

EN SAVOIR PLUS

Le site de Guingamp Paimpol Agglomération

- guingamp-paimpol-agglo.bzh/avenir-projets/plan-climat

Le site de la stratégie Ambition Climat Énergie

- ambition-climat-energie.bzh

CONTACTS

Guingamp Paimpol Agglomération

- Marc Enel, Chargé du développement des énergies renouvelables
m.enel@guingamp-paimpol.bzh

Région Bretagne

- Anne Boulet-Couët, Chargée des politiques de planification énergétique
anne.couetil@bretagne.bzh

ADEME Bretagne

- Vincent Briot, Ingénieur énergie-climat
vincent.briot@ademe.fr

Direction Départementale des Territoires de la Mer et des Côtes-d'Armor

- Anthony Marc, Chef de l'unité climat-énergie
antony.marc@cotes-darmor.gouv.fr